L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 8 AVRIL.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XXII

—Suite.—

Après quelques instants de silence, Robert Dachet demanda à son compagnon s'il avait copie de la dernière lettre adressée par Caroline à J. Starke.

—Parbleu! répliqua Copeau, crois-tu qu'une lettre de cette importance passe par mes mains sans que j'en garde copie!

—Tu l'as sur toi?

—Oui!

—Donne-la moi.

—La voici, dit Copeau.

Robert Dachet approcha le papier d'une des lanternes de la voiture et put en lire le contenu.

—Avec l'original de ceci, observa Dachet, le baron sera à ma discrétion.

Louis Copeau eut un sourire très expressif.

Cela voulait dire:—C'est très bien; mais si J. Starke n'est pas retourné à sa maison, l'original ne s'y trouvera pas et il faudra me payer la reproduction que j'en possède.

La voiture était arrivée à l'entrée de la rue.

Robert Dachet fit le signal convenu et le véhicule s'arrêta.

Les deux personnages en descendirent.

—Attendez-nous ici, dit Dachet au cocher.

Et il marcha, suivi de Copeau, vers l'hôtel de J. Starke.

La maison était ensevelie dans les ténèbres.

Aucune lumière ne s'apercevait dans le pavillon en aile qu'habitait le concierge. Sans doute celui-ci était couché et en proie à ce premier sommeil dont il est si difficile de se débarrasser.

L'entrée par la rue, à cause de l'élévation des murs et du danger qu'il y avait d'être aperçu de quelque voisin, ne pouvait être tentée.

Dachet et Copeau firent le tour de la maison et se trouvèrent en face de la porte du jardin. De ce côté, le mur d'enceinte, haut de huit pieds environ, rendait l'escalade possible.

—Tu vas grimper sur mes épaules, dit Dachet à son compagnon, et de là, franchir la muraille. Une fois dans le jardin, il est vraisemblable que tu trouveras facilement une échelle qui me permettra d'aller le rejoindre.

Copeau exécuta ce que lui ordonnait Dachet.

Lorsqu'il fut arrivé sur le chaperon du mur, il regarda dans le jardin.

—Il fait noir comme dans un four, dit-il à voix basse, et la recherche d'une échelle, au milieu de cette obscurité, pourrait être dangereuse.

—Comment faire? demanda Dachet.

Copeau se mit à cheval sur le mur.

—Place ton pied sur le mien, dit-il, et donne-moi la main.

En même temps, il se pencha vers Dachet.

Celui-ci obéit.

Copeau, d'une main vigoureuse, l'attira à lui.

—Diable! fit Dachet, tu as une fameuse poigne, toi!

—Mais oui, dit modestement Copeau.

A l'aide du treillage intérieur, ils descendirent dans le jardin.

La difficulté était de s'orienter sans bruit au milieu de ces épaisses ténèbres. Cependant, comme la maison se dessinait encore plus sombre que la nuit, elle leur servit de guide et ils se dirigèrent vers elle.

Au centre de la maison, et formant une espèce de rotonde, se trouvait un jardin d'hiver. Malgré l'obscurité, on pouvait, grâce au toucher et à certain reflet, reconnaître qu'on se trouvait en face d'immenses châssis vitrés.

—Cette serre doit avoir une communication avec l'hôtel, dit Dachet, cherchons-la.

—Ne bouge pas, observa Copeau. J'ai trouvé une issue.

Un des châssis, cédant à la pression de la main, montra une ouverture béante.

—Sais-moi, ajouta Copeau à son compagnon, en disparaissant par cette entrée improvisée.

Dachet passa après Copeau.

—Et ménageons-nous cette retraite, reprit l'habitant de la rue de Buffault, car du diable si je sais comment nous sortirons d'ici.

En même temps, il assujettit le châssis à l'aide d'un bout de bois qu'il trouva sous sa main.

—Maintenant de la prudence, et pas de bruit surtout.

Ils parcoururent les méandres du jardin d'hiver et arrivèrent à une porte-fenêtre. Cette porte était seulement fermée au pêne.

Copeau fit tourner le bec-de-canne et la porte s'ouvrit.

Mais, derrière elle, se trouvait une seconde porte rembourrée, à deux vantaux.

Il la poussa. Elle céda un peu; toutefois, un obstacle, qui devait se trouver derrière, ne permettait qu'une demi ouverture.

Copeau passa la main dans l'interstice et découvrit que le temps d'arrêt provenait d'épais rideaux qui masquaient cette porte.

Il attira l'un de ces rideaux vers lui.

Tout à coup un point lumineux surgit de l'obscurité.

—Bigre! fit Copeau.

Et sa main alla chercher celle de Dachet qu'il comprit très bien ce que signifiait cet attouchement.

Les deux hommes restèrent quelques minutes sans bouger.

Aucun bruit ne se faisait entendre.

Copeau avait lâché le rideau.

Il s'empressa d'en ramener une partie, tout doucement, vers lui, et put arriver à passer la tête dans l'entrebâillement.

Il vit alors une vaste antichambre, au plafond de laquelle brûlait une lampe entourée de verre dépoli.

C'était cette lumière qui avait motivé son exclamation.

Sur une petite table se trouvaient un bougeoir et un porte-allumettes. Cette vue rassura complètement Copeau.

—Si J. Starke était chez lui, se dit-il, ce bougeoir, qu'il doit prendre là, lorsqu'il rentre le soir, ne s'y trouverait pas.

Il fit rouler le rideau sur ses anneaux, poussa l'un des côtés de la porte rembourrée; et cette porte ne rencontrant plus d'obstacle, s'ouvrit toute grande.

—Ah! fit Copeau en poussant un soupir de joie, nous voici enfin dans la place.

Robert Dachet était à ses côtés.

—Assurons-nous d'abord, dit celui-ci, qu'on ne pourra venir nous surprendre du dehors.

On se souvient que l'entrée de l'antichambre donnait sur le perron de l'hôtel qui faisait face à la cour.

Dachet poussa le verrou intérieur et, plus tranquille désormais, examina la pièce dans laquelle ils se trouvaient.

A droite et à gauche, dans l'antichambre, existait une porte.

Il ouvrit celle de gauche; elle donnait dans la salle à manger.

Pendant ce temps, Copeau ouvrait celle de droite.

—Une bibliothèque, dit-il.

Dachet vint le rejoindre.

—Usons de la lumière, dit le banquier.

Il alluma la bougie et entra avec Copeau dans cette autre pièce, qui était la seconde que Caroline avait dû traverser la première fois qu'elle était venue chez J. Starke.

La porte du boudoir frappa aussitôt les yeux des deux hommes.

Ils essayèrent de l'ouvrir, mais la porte était close.

—C'est ici! exclama Dachet.

Sans rien dire, Copeau tira de sa poche un gros couteau contenant une lime, une scie, un poinçon, un canif et une forte lame.

Il dévissa très lestement la plaque qui cachait la serrure et poussa celle-ci avec son poinçon, la serrure tomba et la porte s'ouvrit.

Alors ils se trouvèrent dans l'étroit couloir qui conduisait au boudoir de J. Starke. La porte en était ouverte.

Ils entrèrent.

—Eh! eh! s'écria Copeau, ça n'est pas mal ici! On voit que le séjour de la France épure les goûts de messieurs les Yankees!

Robert Dachet, qui avait bien d'autres préoccupations que son compagnon, courut à un petit bureau, chef-d'œuvre de Tahan.

Mais le bureau était bien fermé par sa mignonne serrure.

—Il faut ouvrir ce meuble, dit Dachet à Copeau.

Copeau fit jouer tour à tour la lame et le poinçon de son couteau: la serrure résistait.

—C'est vraiment dommage de détériorer un pareil bijou! mais le scrupule est hors de saison.

Il fit sauter un des morceaux de la marqueterie et y introduisit la scie; la scie rencontra autre chose que du bois et refusa de mordre.

—Diable! dit Copeau, ce Starke est un homme prudent!.... Faisons jouer la lime, alors.

Et à l'aide de cet instrument, il lima la plaque métallique qui était à l'intérieur.

Au bout de dix minutes de travail, le bureau était ouvert.

Robert Dachet se précipita sur les papiers qu'il contenait.

—Halte-là! dit Copeau, contentons-nous des lettres de Mme Mittermann.

—Penses-tu donc que je veuille prendre autre chose? demanda Dachet d'un ton bourru et de mauvaise humeur.

—Dame!

—Assez!

Différentes liasses de papiers, parfaitement étiquetées, se trouvaient dans un petit casier.

Sur l'une d'elle était écrit: "*Lettres de Caroline.*"

—Voici notre affaire! s'écria Robert Dachet.

Il s'empara de ces lettres et les mit dans sa poche.

—Et maintenant, ajouta-t-il, décampons au plus vite!

Ils fermèrent les portes, revinrent dans l'antichambre, éteignirent la bougie et reprirent, pour sortir de l'hôtel, le même chemin qu'ils avaient suivi pour y entrer.

Robert Dachet et Louis Copeau arrivèrent sans encombre dans la rue déserte.

—Ouf! dit Copeau, j'aime mieux être loin que dedans; rejoignons la voiture.

Deux minutes plus tard, nos personnes roulaient vers Paris.

Robert Dachet ne put résister à son impatience.

Il tira de sa poche les lettres qu'il y avait mises et les examina avec soin.

Un juron formidable sortit tout à coup de sa bouche.

—Qu'as-tu? demanda-t-il.

—Il manque une lettre.

—Comment sais-tu cela?

—Parbleu! c'est la première et la plus importante.

—N'en as-tu pas copie? observa Copeau du ton le plus indifférent.

—Eh! que veux-tu que je fasse de la copie? c'est l'original qu'il me faut.

Copeau se mit très à l'aise dans la voiture. Il tenait les mille francs qu'il avait demandés.

—Il ne serait peut-être pas impossible de se le procurer, dit-il.

Robert Dachet bondit sur sa banquette.

—Tu es donc sorcier, toi?

—Non, répliqua Copeau en souriant, je me contente d'être habile.

—Et ton habileté pourrait aller jusqu'à me procurer cette lettre?

—A peu près. Tu sais, toutes les difficultés ont une manière de se résoudre?

—Oui, par l'argent!

—Eh bien! qu'est-ce que tu donnerais de cette lettre?

—Cent francs!

Copeau partit d'un éclat de rire.

—Vraiment! fit-il d'un ton plaisant. Je connais quelqu'un qui serait plus généreux que toi.

—Qui donc?

—Starke ou Mme Ferdinand Mittermann.

—Mais tu l'as donc, cette lettre, pour parler ainsi? s'écria Dachet.

—Je te l'ai dit: à peu près.

—Explique-toi.

—J'en ai la reproduction fidèle, en photographie!

Robert Dachet eut un mouvement qui signifiait à la fois la surprise et l'admiration.

—Voilà un garçon bien fort, mais très dangereux, pensa-t-il; je m'en débarrasserai prochainement! Toutefois son idée vaut bien les mille francs qu'il me demandait tout à l'heure.—Et s'adressant à Copeau, il ajouta:—Tu auras les cinquante louis en échange de la lettre photographiée. Je serai chez toi demain matin à huit heures.

La voiture était arrivée au boulevard Montmartre.

Robert Dachet ordonna au cocher de s'arrêter.

—Veux-tu te faire conduire chez toi? demanda-t-il à Copeau.

—Ouais! Me prends-tu pour un sot? dit celui-ci.

Et il s'empressa de descendre.

Robert l'imita et paya le cocher.

—Attends un peu, murmura Copeau, je vais me venger tout doucement et te prouver qu'il ne faut pas se moquer du fils de mon père.

—Bonsoir, Copeau.

—Ah! s'écria celui-ci, j'oubliais de te donner un renseignement que tu m'as demandé.

—Lequel?

—J'ai surveillé ta femme.

Si la clarté eût été plus vive, Copeau eût pu voir pâlir Dachet.

—Eh bien?

—Eh bien, lundi dernier, à trois heures, elle s'est rendue dans un hôtel meublé de la rue de Vaugirard, et elle y est restée jusqu'à cinq heures. Quant à M. de Prévodal, ajouta vivement Copeau, depuis ce jour-là, il est rayonnant. Bonsoir, Dachet.

Et Louis Copeau se sauva, en riant, laissant Dachet furieux de cette révélation.

(*A continuer.*)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,384 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver-

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ti par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis;

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux, et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool; partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté à la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont par les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue, de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets de ces chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co.

No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

Excursions régulières du dimanche.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer du marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine HANOVER.

Commencera ses excursions régulières du Dimanche à dater de dimanche prochain, 2 avril.

Il partira de l'extrémité du chemin de fer. au Lac, à l'arrivée du train de 8 heures du matin; il arrivera le soir du même jour, à temps pour permettre aux passagers de prendre le train de sept heures et de se rendre en ville.

Le prix du passage, aller et retour, est d'une piastre seulement.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent.

29mars— No 20 de la rue de l'Union.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing." RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Mooc, commis.

Se rallant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Treston, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,

Remplaçant le Treston,

W. BURTON, capitaine,

E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,

28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine

T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa fonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big-Bend Landing.

5 août—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. O. HAMILTON, com.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 33 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI 5 avril, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN, Agents.

4avril—2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,

F. BERGERON, Capitaine,

J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,

29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,

M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et P. CHARLET,

18juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, mardi, 18 avril.

ST-LAURENT,——mardi, 25 avril

FRANCE,——mardi, 2 mai.

PEREIRE,——samedi, 6 mai.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York

ou à L. GRAND, Agent,

nov—1an Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton

à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

De Brême. de la Nile-Orls.

Hannover... 2 fév. environ 11 mars.

Strassburg 1 mars

(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ —

Frankfurt... 15 mars environ 19 avril

Hannover... 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.

Entrepont .... 35 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.

Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $25 en or.

Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

CORTES,

H. R. Frieman, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Jeudi, 13 avril, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage ....$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur

BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret sera reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,

4déc— Agent-général.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité de ce chemin de fer, en ville, est à "l'ancienne gare," rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Le prix de l'excursion au Lac—aller et retour, le même jour—est de 20 cents. Les enfants au-dessous de douze ans paieront 10 cents.

Le premier train, pour la station de Gentilly, 15 cents, l'aller et autant le retour.

Départs de la ville.	Départ du Lac.
6 heures A. M.	7 heures.
8	8½
9	10
10½	11½
Midi	1½
2	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½
8	8½

Le Dimanche, il y aura un train TOUTES LES DEMI HEURES à partir de 2 heures. Un train destiné aux pêcheurs quittera la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du train.

4avril—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express......7:20 A. M.	Malle.........10:00 A. M.
Malle..........5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,

Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov.

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart.	Arrive.
Express......7:20 A. M.	Mail.........10:00 A. M.
M. II..........5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,

Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.

21Nov—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:20 A. M.	Express.........12:30 A. M.
Malle...........5:30 P. M.	Malle...........10 00A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 8.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9:15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 76

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5.30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.........7:20 A. M.	Express.........12.30 P. M.
Mail...............5:30P. M.	Mail...............10.00A. M.

The accommodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront une quantité de fret.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,

Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret à 3 heures.

CHS. A. WHITNEY, Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1858.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 152 Esplanade Street.

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,245
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 96	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48	
	$7,034 14	
Bénéfice net	112 4	
	$7,127 08	$7,127

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½	
Propriétés foncières	9,450 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 26½	1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15	
Divers débiteurs	590 77	
Installations	1,000 00	
Intérêt courant	255 38	
		105,172
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	3,792 85	
Scrip	4,530 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 20	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	402 70	
Surplus de l'actif	16,470 22	105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,641
Primes de rivières		1,113
Total des primes		$53-815 12
En moins—primes non expédiées		35,876 75
Montant net des primes		$17,938 38
A déduire		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,154 36	12,381
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,556 62

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop étés foncières non grevées valant $305,450	$151,232 61
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,002 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8,226 88
Dû par les abiectes surdeim, d orts et 8 pour cent d'intérêt	13,350 8
Intérêts	10,462 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,419 72
Mobilier du bureau, coffre-fort, fourniture d'azence	2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 50
	$365,943

PASSIF.

Capital, 4,152 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 38
Montant réservé pour pertes non réglées	5,546 62
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 janvier A. D. 1874.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1876

Feu	$60,583 60	
Mer	12,829 20	
Rivières	59,181 3	
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 08
		148
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619	
Pertes sur les rivières	$3,541	$42,161 13
Réfaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		8,699 06
Primes remboursées		1,225 10
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,406 48
		$117,898 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,122 18 — $97,78
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,922 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comp pour les recouvrements net	14,672 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1876.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 12 avril 1876.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 13 avril—1m

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 862,758 2
Prêts sur demande		62,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 9
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,629 95	
Do dans les banques de New-York	204,860 1	768,490
Total de l'actif		$1,880,441

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,172,304
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,120
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 63
Moins dépenses et taxes	19,808 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1|2 pour cent ou $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,056
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,639 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,299 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 88
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 6
Comptes en suspens	3,214 22
Divers débiteurs	7,212 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,066 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs représentants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Pontz,	D. D. Rogers,

16jan—1m

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$230,536 87		
Primes sur les risques de mer	65,189 62		
Primes sur les risques de rivières	34,724 21		
Total		$450,7	
En moins			
Primes sur risques non expirés	$120,661 47		
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07	
Primes nettes acquises			$328,137 73
A ajouter:			
Intérêts		$9,155 33	
Profits et pertes		5,260 40	
Primes sur l'or		254 92	14,900 67
			$342,8 40
Pertes payées			
Sur les risques de feu	$90,741 55		
Sur les risques de mer	15,954 27		
Sur les risques de rivière	6,802 38		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	22,461 45	142,792 11	
Réassurances		16,310 42	
Réfaction (rebate)		31,818 98	
Commissions d'agences		27,339 66	
Dépenses d'agences		7,750 84	
Taxes et Licences		10,565 50	
Dépenses de bureau		27,062 6	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		5,547 16	
Frais de Cours et d'avocats		47 52	270,267 34
Bénéfice net			72 67 7

ACTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87	
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122.73, évalués à	48,338 78	
Effets à recevoir pour primes	7,560 93	
Prêts sur hypothèques	140,573 22	
Prêts sur nantissement	34,924 94	
Effets à recevoir	13,931 80	
Bons	32,413 38	
Actions	23,556 78	
Primes en voie de recouvrement	41,648 42	
Propriétés foncières	74,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des Etats-Unis	11,560 75	$555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,854 01
Surplus	$72,670 5

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX,
Secrétaire.

MEL. MUSSON,
Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0|0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON,
Président.

G. LANAUX,
Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union

DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 65
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 12
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 68
		$110,067 71
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,569 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 36

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	$ 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,082 84
	$243,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. GHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, soussiserment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 44
Primes de mer	24,310 02
Primes de rivières	65,967 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00
Total	$261,304
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	50,126 45
	$211,068

Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 32	
Sur les risques de mer	17,696 21	
Sur les risques de rivières	18,331 71—100,845	
		$110,229
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$5,563	
Réassurances	18,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,448 38	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00—45,641	
Bénéfice net		$61,587 8

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,067
Primes en voie de recouvrement	451 4
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurances, etc	63,659
Propriété foncière	4,657
Billets d'actions (stock notes)	262,226 58
	$523,365 11

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé............18 pour cent

Dividende sur le susdit............. 5 —

Dividende primes remboursées...15 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Haas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prets et escomptes, en or	$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency	535,607 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	33,646 81
Dû par des agents de réserve, approuvés	41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers	20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations	89,324 81
Primes payées sur bons et or	8,286 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79
Espèces en monnaie d'or	12,382 41
Billets legal tender	125,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,076,542 18

PASSIF:

on de capital payé	$300,000 0
Fonds de surplus	185,104
Billets de Banque Nationale en circulation	45,000 00
Dépôts individuels, en or	14,405 94
Dépôts individuels, en currency	516,959 63
Dû aux banques et banquiers	2,715 89
Anciens dividendes non-payés 353 68	
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00—12,353 68
Total	$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.

A. W. BOSWORTH, Vice-Président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nile-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date. JOSEPH MITCHEL,

1erjanv—10 Caissier.

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu		$114,053 33
Sur risques de mer		69,381 27
Sur risques de rivières		29,566 98
Total des primes		$213,000 00
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 63	
Pertes sur mer	41,115 75	
Pertes sur rivières	15,476 68	
	$102,696 07	
Réassurances	21,918 73	
Réfactions (rebate)	3,563 07	
Taxes	7,639 33	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,616 18	
		$182,684
Réservé pour primes non-terminées		$17,880 36

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	42,435 6
Comptes en voie de collection	15,866 3
Billets recevables	5
Prêts sur garanties	60,089 08
Prêts sur hypothèques	61,349
Stocks et Bons	5,870
Installations de bureaux et meubles	2,000
En mains d'agents en Europe, etc	5,125
	$206,817
Main intérêts non-payés et dividendes	3,196
	$204,820

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie

E. GAUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127 543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,476 06	
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,606 85	71,439 15 117,677 27
Profits		$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
	$60,030 60	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,323 77
Prêts sur nantissement	28,337 16
Effets pour primes à courte échéance	7,296 31
Actions de banque et autres actions	31,840 25
Biens fonciers	34,324 7
Prime en voie de perception	22,663 90
En banque	$84,728 88
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—85,280 64
Total de l'actif	$280,030 60

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nile-Orléans,

104.......Rue du Canal.......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$502,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$575,160 24
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$550,692 22
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$207,544 41	
Sur risques de mer	47,712 44	
Sur risques de rivières	22,244 05	
	$277,476 90	
Taxes	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 73	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,980 07	
		$454,280 67
Profit		$102,420 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,544 42
Bons de la ville	216,150 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,612 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,27
Effets à recevoir	65,21
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	656
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Company	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association	00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,537 29
	$1,223,509

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président,

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$63,247 66	
Sur risques de mer	15,437 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,346 88	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33—214,051	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,948 33—$99,617	
Prêts sur actions, sur demande	$7,429 58	
Argent en banque	53,089 96—200,529 54	
Propriétés foncières	118,759 42	
Bons de la ville, actions de banque et autres	153,681	
Primes en voie de recouvrement, compris les d'affaires en suspens, &c.	37,314 1	
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simen Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	E. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL

—DE—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.........Rue Carondelet.........37

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$635,419	
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 30	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant net des primes		$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 29	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65—$269,170 1	
Réassurances	14,369 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes. bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	16,021 40—$390,582	
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escomptes et épargnes réalisées		105,054
		$250,224
Employés, 1er intérêt semestriel sur le capital payé et le second dû		110.000
Bénéfices net		140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des documents		22,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,452 15
Comptes en voie de recouvrement	60,928 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à court terme	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions du chemins de fer de la Ville	79,449 88
Bons de la ville et autres bons	110,521 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 0
Propriétés foncières	65,135 00

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Réservés pour risques non expirés	89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt de prime du 30 avril 1875	177,653 22
Casuel Surplus	118,... 65— 1,456,..

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, LE SECOND INTERET SEMI-ANNUEL de DIX POUR CENT pour le 30 avril 1875, et aussi un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires sur le montant net de leurs primes, pour l'année expirée le 30 avril 1875, et sur les primes participantes non expirées du 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS

Moses Greenwood	E. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Lyon,
John Chaffe,	A. H. May
Richard ...	H. Snowden,
Samuel E...	T. Lynd Lyon,
J. I. Adams,	Wm. I. Raymond,
R. T. Buckner,	James Prestidge
Saml. Friedlander,	R. H. Boyd,
...	Joseph Bowling,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck	Wm. J. Behan
	R. F. Kahlman

BILAN

DE LA

BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 1 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$782,775 87
Tirés au-dessus	1,242 6
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	20,000
Autres actions, bons et...	
Dû par des agents de réserve et de rachats	39,617
Dû par d'autres banques nationales	7,144 1
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installation	
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 1
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing House	104,213 85
Billets d'autres banques nationales	2,975 0
Petite monnaie (y compris les nickels)	641
Espèces	41,...
Billets Legal Tender	
Total	$1,691,409

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	17,025
Billets de banque non rachetés	269,996
Dividende non payés	
Dépôts individuels	$950,991 78
Certificats de dépôts, payables sur demande	
Chèques certifiés	11,912
Chèques des caissiers non payés	
Dû à d'autres banques nationales	13,654 1
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,299 51
Total	$1,691,482 54

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, Herman Boehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. BOEHL, caissier

Signé et assermenté devant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN.
Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. CAIN.

Banque Nationale de l'Union,

A LA

NOUVELLE-ORLEANS,

(DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires le

JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,306
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000
Autres actions, bons et hypothèques	206,632
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,057
Dû par d'autres banques nationales	950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,994
Propriétés foncières, mobilier et installation	45,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,542
Echanges pour le Clearing House	255,086
Billets d'autres banques nationales	20,076
Petite monnaie y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 43
Billets legal tender	126,205 00
Total	$2,155,063 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits divisés	42,030 02
Billets de banque nationale non rachetés	449,357 00
Dividendes non payés	4,418 86
Dépôts individuels	
Certificats de dépôts payables sur demande	
Dû à d'autres banques nationales	
Dû à des banques de l'Etat et à des banquiers étrangers	$87,487 29
Total	$2,155,060 94

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Reçu pendant l'année 1875:		
Admission	$ 235 00	
Quotités		
Pic-Nic		
Diplômes, Badges, amendes		
Intérêts sur $500 à 8 pour cent	40 00	
Balance en caisse 1er janvier 1875		$3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:		
Assurance de Mobilier	12 00	
Docteurs	475 00	
Pharmaciens		
Secrétaire, 3 trimestres	75 00	
Commission, collecteur, 10 pour cent	273 15	
Annonces et impressions	117 75	
Secours en argent		
Funérailles	305 00	
Actions de la Tombe (remboursées)	330 00	
Secours pour les Inondés	100 00	
Divers (faux frais)	92 70	2338 5
Balance en caisse 1er janvier 1876		$934 07
A y ajouter, actif de la Société:		
Mobilier, Bannières, &c	$ 800 00	
Deux Actions de Banque	50 00	
La Tombe et Terrain	4140 00	
Billets en recouvrement (balance du Collecteur)	407 10	
En recouvrement (balance du Secrétaire)	25 50	$5486 60
Actif net, 1er janvier 1876		$6420 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection		456 00

Le 1er janvier 1875 la Société se composait de	241 membres.	
Admis depuis cette époque	31	272 m.
Sur lesquels il faut déduire:		
Décédés	6	
Rayés aux Assemblées générales	52	
Absents démissionnaires	6	
Effectif actuel		208 m.
Classés comme suit:		
Membres Actifs	163	
" Honoraires	32	
" Bienfaiteurs	13	
Total égal		208 m.

11janv—71